

Le régime fiscal canadien : Ses problèmes majeurs et l'importance de les régler



À PROPOS DE CPA CANADA

Forte de plus de 210 000 membres, Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada) est l'une des organisations comptables nationales les plus importantes au monde. Au pays, CPA Canada collabore avec les ordres provinciaux et territoriaux qui encadrent la profession de CPA. À l'étranger, CPA Canada travaille conjointement avec l'International Federation of Accountants et la Global Accounting Alliance pour renforcer la profession comptable partout dans le monde. Respectée dans les domaines des affaires et de l'enseignement de même que dans la fonction publique et le secteur des organismes sans but lucratif, CPA Canada prône la croissance économique durable et le développement social. Résultat de l'unification des trois organisations comptables d'origine, elle se voue, depuis maintenant cinq ans, à servir la profession, à défendre l'intérêt public et à soutenir l'établissement de normes de comptabilité et de normes d'audit et de certification. CPA Canada élabore des programmes de formation ainsi que des documents de réflexion et de recherche de pointe visant à doter ses membres des ressources nécessaires pour favoriser le succès et façonner l'avenir. cpacanada.ca

La version électronique de ce rapport est accessible au www.cpacanada.ca.

© 2018 Comptables professionnels agréés du Canada

Tous droits réservés. Cette publication est protégée par des droits d'auteur et ne peut être reproduite, stockée dans un système de recherche documentaire ou transmise de quelque manière que ce soit (électroniquement, mécaniquement, par photocopie, enregistrement ou toute autre méthode) sans autorisation écrite préalable.

Table des matières

Introduction	4
Un régime fiscal qui ne sert pas les intérêts des Canadiens	4
La fiscalité et la compétitivité internationale : Le Canada est-il au diapason des tendances mondiales?	8
Le Canada a perdu son avantage au chapitre de l'impôt des sociétés	8
Au Canada, le taux d'imposition maximal des particuliers et le seuil à partir duquel il s'applique ne sont pas concurrentiels	13
Les recettes fiscales au Canada : Une composition inadéquate	14
Étude de cas : Entrave à l'investissement étranger	17
La fiscalité et les entreprises : Le régime fiscal canadien favorise-t-il la croissance et l'innovation des entreprises?	18
Un régime fiscal trop complexe, surtout pour les propriétaires de PME.....	18
Étude de cas : S'efforcer de rivaliser avec la concurrence sans pouvoir se prévaloir des crédits d'impôt	21
Un régime fiscal qui n'encourage pas suffisamment ni efficacement l'innovation	22
Étude de cas : Quand le processus lié au programme de la RS&DE tempère les ambitions d'une entreprise	24
Étude de cas : La TVH cause un choc dans un établissement de soins de longue durée	27
Les dépenses fiscales atteignent-elles leur but, à un coût optimal?	28
De nombreuses dépenses ajoutent à la complexité du régime fiscal et sont inefficaces	29
Des dépenses au titre de la TPS/TVH qui accroissent inutilement la complexité du régime fiscal.....	30
La fiscalité et les particuliers : Le régime fiscal favorise-t-il l'observation des règles et fournit-il des prestations sociales de manière efficiente et efficace?	32
Un régime d'imposition des particuliers qui n'encourage pas l'observation des règles	32
Le régime fiscal ne procure pas les prestations sociales de manière efficiente et efficace.....	36
Étude de cas : L'histoire de Kevin	40
Conclusion	41

Introduction



Un régime fiscal qui ne sert pas les intérêts des Canadiens

Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada) est préoccupée par le régime fiscal canadien. À une époque marquée par un accroissement des inégalités de revenu, un ralentissement de la croissance de la population active et une consolidation des régimes fiscaux de ses plus proches partenaires commerciaux, le Canada doit maintenir la création d'emplois, continuer d'attirer des investissements et s'assurer de demeurer concurrentiel. Le régime fiscal du Canada présente toutefois d'importantes lacunes qui l'empêchent de servir ces fins vitales, et les entreprises et citoyens canadiens risquent de perdre davantage de terrain par rapport aux pays étrangers.

Dans le présent rapport, nous présentons quelques études de cas qui illustrent les problèmes que génère le régime fiscal canadien pour les particuliers et les entreprises.

Nous nous penchons sur les principaux aspects du régime fiscal actuel afin de déterminer s'il contribue ou s'il nuit à la prospérité des Canadiens et des entreprises du pays. Nos constats sont inquiétants :

- Le Canada a perdu l'avantage dont il bénéficiait au chapitre de l'impôt des sociétés depuis que les États-Unis et d'autres pays ont réduit leur impôt des sociétés et amélioré leur compétitivité fiscale.
- Au Canada, le taux d'imposition maximal des particuliers et le seuil à partir duquel il s'applique ne sont pas concurrentiels.
- La complexité de la fiscalité fait qu'il est difficile pour les Canadiens vulnérables et à faible revenu d'avoir accès, par l'intermédiaire du régime fiscal, aux soutiens du revenu dont ils ont grandement besoin.
- L'observation des règles fiscales se complexifie sans cesse pour tous les Canadiens, mais surtout les propriétaires de petite entreprise et leurs conseillers, ce qui compromet l'intégrité même du régime fiscal.
- Bon nombre de Canadiens ont perdu confiance dans le régime fiscal, ce qui contribue sans doute à l'observation moins rigoureuse des règles et à la progression de l'économie clandestine.
- Le Canada n'est pas au diapason des tendances internationales quant à la composition de ses recettes fiscales et dépend beaucoup trop de l'impôt sur le revenu, dont le coût d'efficacité élevé pèse sur l'économie canadienne.
- Les avantages que procure le programme canadien de la recherche scientifique et du développement expérimental (RS&DE) s'amenuisent, ce qui témoigne de la nécessité d'en améliorer l'accessibilité, l'uniformité des critères d'admissibilité et la facilité d'utilisation.
- Outre le programme de la RS&DE, le régime fiscal ne favorise pas de manière adéquate l'innovation au Canada ni l'investissement dans l'innovation.
- Les règles canadiennes relatives à l'impôt sur le revenu et à la TPS/TVH donnent lieu à des dépenses fiscales considérables qui compliquent énormément le régime fiscal; il est cependant impossible de déterminer si ces dépenses permettent d'atteindre leur but, à un coût acceptable.

Le Canada doit impérativement corriger le tir et, pour ce faire, un examen du régime fiscal s'impose. En attendant, les Canadiens et les entreprises continueront d'assumer un fardeau inutile et de subir les effets du recul de la compétitivité du Canada.

L'examen du régime fiscal : La prospérité du pays en dépend

Le régime fiscal est un élément essentiel à la création d'un environnement économique favorable et d'une société juste. Le Canada a besoin d'un système fiscal du XXI^e siècle : un système simple, prévisible, juste, efficient et transparent établissant des taux d'imposition concurrentiels à l'échelle internationale et dans lequel chacun paie sa juste part afin que tous les Canadiens prospèrent.

Notre régime fiscal reste pourtant figé dans le passé. Le Canada n'a pas entrepris d'examen de l'ensemble de son régime depuis la Commission Carter, au milieu des années 1960. Depuis, bien des aspects des économies canadienne et mondiale ont considérablement évolué, tandis que des changements ponctuels apportés au régime fiscal canadien sont progressivement venus obscurcir le cadre sous-jacent de ce dernier et nuire à son intégrité. Les entreprises, la population et l'économie du Canada subissent les répercussions du recul de la compétitivité du pays qui en résulte.

CPA Canada croit qu'il est temps que le gouvernement fédéral examine les différents aspects de notre régime fiscal et réponde aux quatre grandes questions suivantes :

- Le régime fiscal canadien est-il aligné sur les normes internationales et encourage-t-il la compétitivité des entreprises à l'échelle mondiale?
- Le régime fiscal canadien favorise-t-il la croissance des entreprises et l'innovation?
- Les dépenses fiscales du Canada atteignent-elles leur but, à un coût optimal?
- Le régime canadien de l'impôt sur le revenu des particuliers favorise-t-il l'observation des règles et procure-t-il des avantages pour la société de manière efficiente et efficace?

Dans le présent rapport, nous examinons chacune de ces questions en détail.

CPA Canada compte parmi ses membres une bonne partie des plus éminents fiscalistes au pays. La présidente et chef de la direction de CPA Canada, Joy Thomas, a invité certains d'entre eux à mettre en commun leurs connaissances et leurs idées au sein d'un comité consultatif sur l'examen fiscal (le « comité consultatif »). Leurs points de vue ont abondamment contribué à façonner les opinions exprimées dans le présent rapport.

CPA Canada a en outre réalisé une enquête élargie auprès de membres CPA travaillant dans le secteur de la fiscalité pour connaître leurs points de vue sur le régime fiscal et apprendre de leurs expériences¹. Leurs réponses sont résumées dans les pages qui suivent, où est également présenté un aperçu de certains des enjeux fiscaux et de leurs incidences sur les citoyens, les familles et les entreprises du Canada. Le présent rapport est aussi basé sur d'autres consultations menées auprès de membres, sur nos propres recherches ainsi que sur des études de cas que nos membres nous ont communiquées.

CPA Canada présente ses conclusions et recommandations en matière de réforme fiscale dans ce deuxième de trois rapports. Dans le premier, nous nous sommes penchés sur les grandes réformes et révisions fiscales entreprises par d'autres pays et sur les leçons que le Canada peut tirer de leur expérience. Dans le présent rapport, nous expliquons pourquoi le système fiscal canadien a besoin d'une refonte. Enfin, le troisième et dernier rapport de cette série examinera comment une démarche indépendante permettrait de tirer de cette refonte un maximum de bénéfices.

Par la publication de cette série de rapports, CPA Canada vise à susciter la participation des décideurs, des associations professionnelles et d'affaires, des groupes de réflexion, des universitaires et d'autres parties prenantes à une discussion et à un débat approfondis sur l'avenir du régime fiscal canadien. Le moment est venu de s'attaquer aux problèmes fiscaux dans l'intérêt de tous les Canadiens.

¹ Au total, 59 fiscalistes membres du Comité de CPA Canada sur les politiques fiscales ou bénévoles pour CPA Canada ont participé à cette enquête, menée en août et septembre 2018. Par ailleurs, 43 personnes n'ont pas participé à l'enquête, mais ont accepté de répondre à certaines de ses questions. Leurs réponses sont incluses dans le présent rapport. Vu l'échantillon de l'enquête, les résultats de celle-ci doivent être interprétés de manière directionnelle seulement.

La fiscalité et la compétitivité internationale : Le Canada est-il au diapason des tendances mondiales?

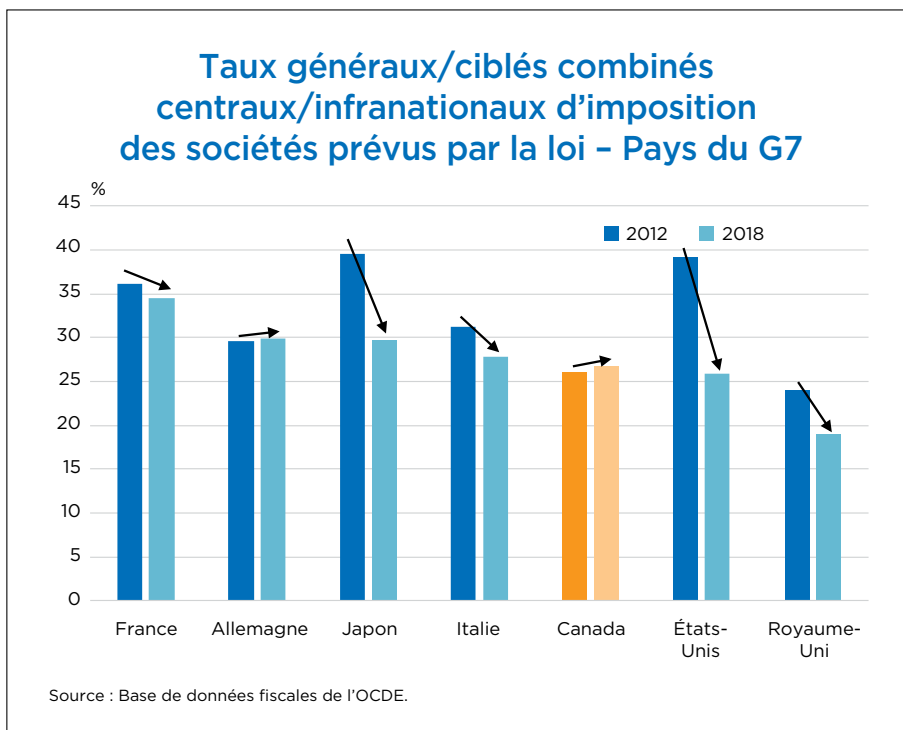
Le Canada a perdu son avantage au chapitre de l'impôt des sociétés

Jusqu'à récemment, le Canada jouissait d'un avantage concurrentiel sur le plan fiscal, puisque son taux d'imposition des sociétés était relativement faible par rapport à celui des autres pays du G7, surtout les États-Unis. Cependant, alors que le statu quo a été maintenu au Canada au cours des six dernières années environ, d'autres pays ont à la fois réduit leurs taux d'imposition des particuliers et des sociétés et augmenté leurs recettes tirées des taxes à la consommation (taxes de vente) durant cette période.

Plus récemment, la réforme fiscale adoptée aux États-Unis et l'incertitude entourant le commerce international ont soulevé des préoccupations au sujet des perspectives de l'économie canadienne et semé le doute quant à sa compétitivité fiscale. Maintenant que les États-Unis ont fait passer leur taux d'imposition des sociétés de 35 % à 21 %, le Canada a perdu sa position avantageuse par rapport à son principal partenaire commercial et concurrent.

PRINCIPAUX CONSTATS

- Le Canada a perdu l'avantage dont il bénéficiait au chapitre de l'impôt des sociétés, car les États-Unis et d'autres pays ont réduit leurs impôts des sociétés et amélioré leur compétitivité fiscale.
- En particulier, le taux d'imposition plus faible auquel sont assujetties les sociétés aux États-Unis ternit l'attrait relatif du Canada auprès des investisseurs étrangers et accroît le risque de transfert des bénéfices au sud de la frontière.



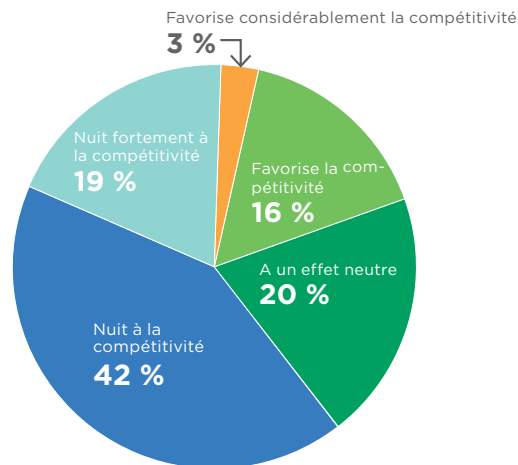
En outre, à l'heure actuelle, le taux d'imposition des sociétés du Canada est plus élevé que le taux moyen des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Si les réformes prévues en France devaient se concrétiser, le Canada se classerait derrière le Royaume-Uni, les États-Unis et la France, parmi les pays du G7.

Dans le premier rapport² de cette série, nous avons examiné en détail les répercussions de ces changements sur le Canada. Nous y avons entre autres constaté que les taux d'imposition n'étaient qu'un facteur parmi tant d'autres témoignant de la compétitivité d'un pays. De l'avis des membres du comité consultatif de CPA Canada, l'avantage fiscal dont bénéficiait auparavant le Canada était d'une importance telle qu'il a relégué les autres enjeux à l'arrière-plan, notamment la complexité de la fiscalité et la surréglementation, qui font qu'il est plus difficile de faire des affaires au Canada qu'aux États-Unis ou dans d'autres pays.

La majorité des CPA canadiens qui ont participé à notre enquête sont d'avis que le régime fiscal actuel nuit ou nuit fortement à la compétitivité du Canada (61 %); un peu moins d'un CPA sur cinq (15,6 %) estime que le régime favorise la compétitivité.

² CPA Canada, *Tendances internationales en matière de réforme fiscale : Le Canada perd du terrain*, octobre 2018.

Quel énoncé reflète le mieux votre opinion au sujet du régime fiscal canadien en ce qui a trait à la compétitivité des entreprises canadiennes?



Source : Enquête de CPA Canada auprès de membres fiscalistes, 2018.

Lorsqu'interrogés sur les principaux obstacles à la compétitivité au Canada, les CPA ont placé les taux d'imposition des particuliers et des sociétés au premier rang, suivi du coût (en temps et en argent) de l'observation des règles fiscales et de l'inefficacité du régime fiscal à soutenir les investissements des entreprises.

Par ailleurs, le Fonds monétaire international (FMI) a constaté que le taux d'imposition plus faible auquel sont assujetties les sociétés aux États-Unis ternit l'attrait relatif du Canada auprès des investisseurs étrangers et accroît le risque de transfert des bénéfices au sud de la frontière³. Il ressort de l'analyse du FMI que cet écart entre les taux d'imposition des deux pays aurait les répercussions suivantes :

- Les actifs réels détenus au Canada par des multinationales américaines pourraient diminuer de 6 % à long terme.
- Si les multinationales américaines réduisaient le transfert de leurs bénéfices au Canada (ce qui est relativement facile à faire), les bénéfices déclarés au Canada pourraient décliner d'environ 15 %.
- Le total des bénéfices déclarés par des multinationales américaines au Canada, sur lesquels sont prélevés 15 % des recettes tirées de l'impôt des sociétés, pourrait chuter de quelque 25 %⁴.

³ Fonds monétaire international, *Canada: Selected Issues*, IMF Country Report, n° 18/222, juillet 2018.

⁴ *Ibid.*

« L'incidence à moyen terme des taux d'imposition plus bas aux États-Unis pourrait réduire l'attrait du Canada auprès des investisseurs étrangers, a averti le FMI en juin 2018, ce qui accentue l'incertitude quant aux perspectives de croissance à moyen terme de l'économie canadienne⁵. »

Des inquiétudes au sujet de l'investissement direct étranger au Canada

Selon une étude réalisée par PwC pour le compte du Conseil canadien des affaires, la réforme fiscale américaine mettrait en péril 635 000 emplois au Canada et pourrait retrancher 85 G\$ au PIB de l'économie canadienne⁶.

Ces menaces se profilent au moment où l'investissement direct étranger (IDE) soulève des préoccupations au Canada. L'IDE a atteint l'an dernier son plus bas niveau depuis 2010 au pays et, pour la première fois depuis 2007, les fusions et acquisitions transfrontalières se sont soldées par une sortie de fonds nette du Canada⁷.

Manufacturiers et Exportateurs du Canada (MEC) a relevé des tendances similaires. Selon l'organisme, les entreprises ont du mal à rivaliser sur le marché international, alors que les investisseurs étrangers boudent le Canada⁸. MEC cite les données de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement qui montrent que les flux d'IDE à destination du Canada étaient de 50 % inférieurs en 2016 à leur niveau moyen observé de 2005 à 2007, soit juste avant la récession. À titre de comparaison, les flux d'investissement ont augmenté de 20 % à l'échelle mondiale au cours de la même période⁹.

MEC souligne par ailleurs que les flux d'investissement entre les États-Unis et le Canada se sont en grande partie inversés. En 2013, les entreprises américaines ont investi 40,6 G\$ au Canada, tandis que les entreprises

5 Fonds monétaire international, *Canada: Staff Concluding Statement of the 2018 Article IV Mission*, 4 juin 2018. [En ligne] (<https://www.imf.org/en/News/Articles/2018/06/04/ms060418-canada-staff-concluding-statement-of-the-2018-article-iv-mission>) (Consulté en octobre 2018) [Les passages de ce rapport cités dans le texte sont une traduction.]

6 PwC, *The Impacts of US Tax Reform on Canada's Economy*, septembre 2018. [Les passages de ce rapport cités dans le texte sont une traduction.]

7 Perrin Beatty et Joy Thomas, « It's time for Ottawa to look at implementing a 21st-century tax system », *The Globe and Mail*, 7 octobre 2018.

8 Mike Holden, *Restoring Canada's Tax Advantage: A Need for Tax Reform*, BDO et Manufacturiers et Exportateurs du Canada, juin 2018. [En ligne] [http://cme-mec.ca/wp-content/uploads/2018/11/Doc_QC_Restoring-Canadas-Advantage.pdf] (Consulté en octobre 2018)

9 *Ibid.*

canadiennes ont investi 25,7 G\$ aux États-Unis. Les investissements américains au Canada ont par la suite régressé pour passer à 23,1 G\$ en 2017, tandis que les investissements des entreprises canadiennes au sud de la frontière ont plus que triplé durant la même période pour se chiffrer à 81,9 G\$ en 2017.

Des données plus récentes laissent entrevoir un modeste rebond en 2018. Par ailleurs, les récentes modifications annoncées par le gouvernement fédéral dans son Énoncé économique de l'automne 2018 visant à augmenter la déduction pour amortissement offerte aux entreprises représentent en quelque sorte une mesure de protection contre la crainte d'une accélération des flux sortants d'IDE, car le taux d'imposition marginal effectif applicable aux nouveaux investissements sera désormais moins élevé. Toutefois, les préoccupations à cet égard dépassent généralement le taux d'amortissement, considéré isolément, puisque la compétitivité englobe un éventail beaucoup plus large d'enjeux. Par conséquent, la compétitivité moindre du Canada continue de susciter des préoccupations quant à la capacité de l'économie canadienne d'attirer des investissements étrangers.

« Il est temps pour le Canada de revoir en profondeur son régime d'imposition des sociétés afin d'en améliorer l'efficacité et de préserver la place du pays dans un environnement fiscal international qui évolue rapidement », conclut le FMI¹⁰.

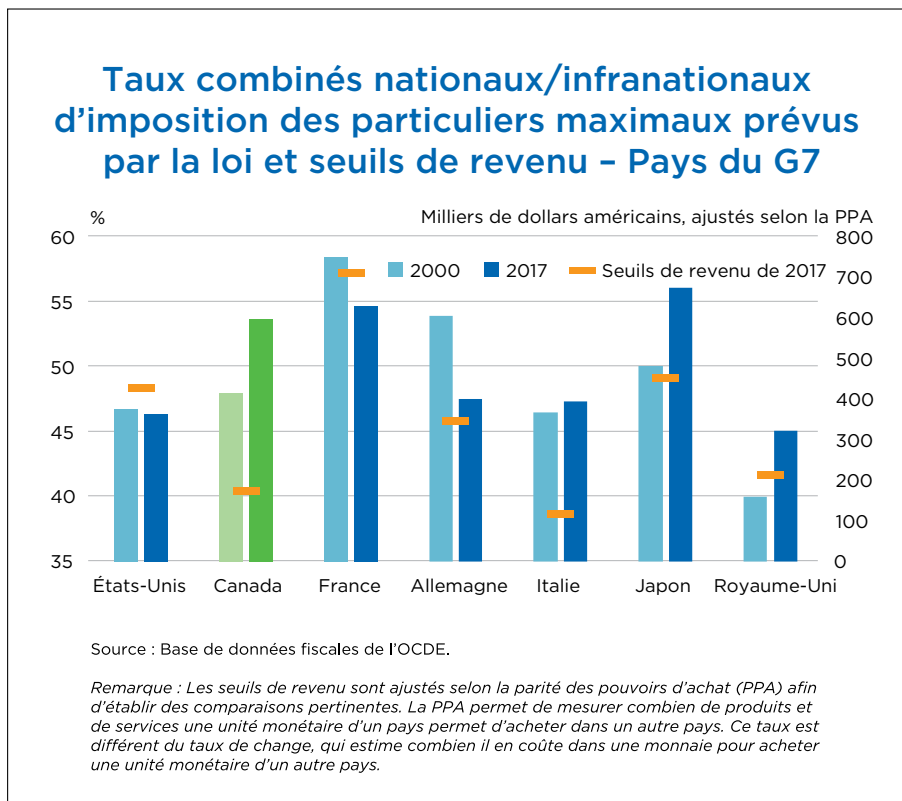
Les auteurs d'une étude universitaire réalisée récemment ont livré un message analogue, mais dans des termes plus durs encore : « En clair, le Canada et d'autres pays enregistreront une baisse de leurs recettes, tandis que les États-Unis verront les leurs augmenter. Au Canada et ailleurs dans le monde, les décideurs devraient s'alarmer, car les recherches montrent que les impôts et taxes constituent un facteur important dans la prise de décisions des multinationales au sujet de la destination de leurs investissements et du mode de financement de ces derniers¹¹. »

10 Fonds monétaire international, 4 juin 2018, *op. cit.*

11 Philip Bazel, Jack Mintz et Austin Thompson, *2017 Tax Competitiveness Report: The Calm Before the Storm*, SPP Research Paper, vol. 11, n° 7, février 2018. [Les passages de ce rapport cités dans le texte sont une traduction.]

Au Canada, le taux d'imposition maximal des particuliers et le seuil à partir duquel il s'applique ne sont pas concurrentiels

« Le niveau élevé des impôts des particuliers désavantage le Canada, qui se heurte à une vive concurrence pour le recrutement de travailleurs compétents à l'échelle mondiale, avertit l'Institut C.D. Howe. Les taux d'imposition moins élevés des particuliers, principalement aux États-Unis, entravent la capacité du Canada à attirer de hauts salariés et des sièges sociaux¹². »



Au Canada, le taux d'imposition combiné (fédéral et provincial) maximal des particuliers, qui dépasse 50 % dans 7 des 10 provinces, est l'un des plus élevés parmi les 35 pays membres de l'OCDE. Le taux d'imposition fédéral s'applique à partir d'un seuil de revenu d'un peu plus de 200 000 \$, ce qui est nettement inférieur au seuil analogue de la plupart des autres pays du G7.

12 Alexandre Laurin, *Unhappy Returns: A Preliminary Estimate of Taxpayer Responsiveness to the 2016 Top Tax Rate Hike*, E-Brief, Institut C.D. Howe, 27 septembre 2018. [Les passages de ce rapport cités dans le texte sont une traduction.]

À titre d'exemple, comparons le fardeau fiscal global d'un Ontarien avec celui d'un Californien touchant le même revenu (la Californie est l'un des États américains où l'impôt des particuliers est le plus élevé). Le taux d'imposition maximal des particuliers est seulement trois points de pourcentage plus élevé en Ontario qu'en Californie, mais le seuil de revenu à partir duquel s'applique le taux de la tranche supérieure est nettement moins élevé en Ontario.

Dans cette province, une personne qui gagne un revenu d'environ 220 000 \$ CA (ce qui équivalait approximativement à 170 000 \$ US au moment de la rédaction du présent rapport) verrait tout revenu additionnel imposé à un taux combiné fédéral-provincial effectif d'à peu près 53,5 %. En Californie, le taux combiné fédéral-État effectif sur le revenu additionnel à partir de ce même seuil serait d'environ 41,3 %.

De plus, comme le taux d'imposition fédéral maximal au Canada s'applique à un revenu tout juste supérieur à 200 000 \$, ce ne sont pas seulement les hauts dirigeants les mieux rémunérés qui y sont assujettis, mais aussi de nombreux travailleurs hautement spécialisés, soit ceux-là mêmes que le Canada souhaite attirer. Le différentiel fiscal pourrait se révéler le facteur déterminant pour, par exemple, un ingénieur en logiciels qui hésiterait entre s'établir en Ontario ou en Californie.

En réponse à une enquête menée à l'échelle mondiale en 2017 par le Conseil canadien de mutation d'employés auprès de 10 000 travailleurs mobiles répartis dans 20 pays, 64 % des répondants ont déclaré qu'ils accepteraient de s'installer dans un autre pays uniquement si le fardeau d'imposition y était faible¹³. Les impôts revêtent une plus grande importance pour les personnes ayant un niveau de scolarité plus élevé¹⁴.

Les recettes fiscales au Canada : Une composition inadéquate

S'il est démontré que les taux d'imposition des particuliers et des sociétés au Canada ne sont plus concurrentiels, certains soutiennent de surcroît que le Canada n'est pas au diapason des tendances internationales quant à la composition des recettes fiscales. Il est essentiel de trouver le juste équilibre fiscal : si un type d'impôt est trop élevé, il pourrait être néfaste à l'ensemble du régime. L'objectif du gouvernement devrait être de percevoir des recettes en perturbant le moins possible l'économie.

13 Conseil canadien de mutation d'employés, *Global Mobility Survey 2017*, juin 2017.

14 Parmi les autres facteurs principaux pris en compte lors d'une réinstallation figurent des soins de santé accessibles et de qualité, un bon système de sécurité sociale et une économie axée sur l'innovation.

Dans de nombreux autres pays développés, on a constaté au cours des 10 dernières années une nette tendance vers la réduction de l'impôt sur le revenu et l'augmentation des taxes à la consommation, généralement sans incidence sur les recettes publiques. À l'heure actuelle, le Canada et les États-Unis sont en décalage avec les autres pays en ce qui a trait à leur dépendance envers l'impôt des particuliers et des sociétés. Le premier rapport¹⁵ de cette série traitait d'ailleurs en détail des répercussions de la composition des recettes fiscales du Canada.

On estime que les taxes à la consommation présentent des avantages par rapport à l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés, parce qu'elles n'influent pas sur le comportement. Les recherches montrent en effet qu'une augmentation du taux de la TPS/TVH ne causerait pas de modification notable des habitudes de consommation des Canadiens¹⁶.

En revanche, une hausse de l'impôt a généralement pour effet de décourager le travail et de freiner les projets d'investissement des entreprises, ce qui se répercute sur l'ensemble de l'économie. Ainsi, une augmentation du taux d'imposition des sociétés peut décourager une entreprise d'investir dans du nouveau matériel, ce qui aura aussi des incidences sur l'emploi, les salaires et la croissance de l'ensemble de l'économie.

Cela dit, les taxes à la consommation sont également plus régressives que l'impôt des particuliers et des sociétés, car elles touchent plus durement les ménages à faible revenu que ceux à revenu élevé. Les ménages à faible revenu paient peu d'impôt, mais ressentent plus brutalement que les autres les effets d'une hausse des prix des produits alimentaires de base et des autres produits

PRINCIPAUX CONSTATS

- Le Canada n'est pas au diapason des tendances internationales quant à la composition des recettes fiscales et dépend beaucoup trop de l'impôt sur le revenu, dont le coût d'efficacité est élevé.
- L'OCDE et le FMI ont indiqué qu'un rééquilibrage fiscal en faveur des taxes à la consommation pourrait améliorer la répartition des ressources et, par conséquent, la productivité.

¹⁵ CPA Canada, *op. cit.*

¹⁶ Ergete Ferede et Bev Dahlby, *The Costliest Tax of All: Raising Revenue Through Corporate Tax Hikes Can Be Counter-Productive for the Provinces*, SPP Research Paper, vol. 9, n° 11, mars 2016.

essentiels. Il est toutefois possible pour les gouvernements de limiter le fardeau des taxes de vente pour les contribuables à faible revenu en leur accordant des allègements (nous aborderons cette question dans la prochaine section).

L'impôt sur le revenu au Canada comporte un coût d'efficacité élevé, car il influe sur les prix relatifs, la productivité et les décisions touchant l'épargne, l'investissement, l'effort et l'entrepreneuriat¹⁷. En comparaison, le coût d'efficacité de la TPS/TVH est plus faible. L'OCDE constate qu'un rééquilibrage fiscal en faveur des taxes à la consommation pourrait améliorer la répartition des ressources et, de ce fait, la productivité¹⁸. Le FMI recommande pour sa part que le Canada s'appuie davantage sur les impôts indirects, notamment la TPS/TVH¹⁹.

Dans notre premier rapport, nous avons fait état d'études montrant que, pour chaque dollar de recettes publiques que génère l'impôt des sociétés, le coût pour l'économie est presque quatre fois plus élevé, en raison des effets sur l'investissement des entreprises et l'embauche. Le coût est de 2,86 \$ pour l'impôt des particuliers (qui a un effet sur l'offre de main-d'œuvre), tandis que celui des taxes de vente est légèrement supérieur à 1,50 \$²⁰.

La dépendance du Canada envers l'impôt sur le revenu, au détriment d'un recours accru aux taxes à la consommation, nuit donc davantage à l'économie canadienne que si la composition des recettes fiscales était plus alignée sur celle des autres pays du G7 et de l'OCDE. Les taxes de vente et sur la valeur ajoutée représentent seulement 13,4 % de l'ensemble des recettes fiscales canadiennes, comparativement à une moyenne de 30,7 % pour les autres pays du G7 (à l'exclusion des États-Unis).

Comme nous venons de le voir, le Canada est en décalage par rapport aux normes internationales pour ce qui est de la composition des recettes fiscales. Le gouvernement fédéral devrait se pencher sur l'importance accordée aux divers impôts et taxes dans le cadre d'un examen du régime fiscal.

17 Jason Clemens, Niels Veldhuis et Milagros Palacios, *Tax Efficiency: Not All Taxes Are Created Equal*, Studies in Economic Prosperity, n° 4, The Fraser Institute, janvier 2007.

18 Organisation de coopération et de développement économiques, *Études économiques de l'OCDE : Canada*, juillet 2018.

19 Fonds monétaire international, juillet 2018, *op. cit.*

20 Ferede et Dahlby, *op. cit.*

ÉTUDE DE CAS

Entrave à l'investissement étranger



Les sociétés étrangères emploient deux millions de Canadiens et sont à l'origine de la moitié des exportations canadiennes environ²¹. Attirer les investisseurs étrangers est l'une des priorités de chaque administration publique au Canada, et la concurrence est rude.

Toutefois, la politique fiscale du gouvernement fédéral relative à la retenue d'impôt applicable aux dividendes pourrait saper les efforts consentis par le Canada pour attirer de nouveaux investissements.

Le taux d'imposition est habituellement de 25 %, mais il est réduit pour les résidents des pays signataires d'une convention fiscale avec le Canada. Le taux passe donc à 5 % pour une société américaine qui contrôle au moins 10 % de sa filiale canadienne.

De quelle façon la retenue d'impôt nuit-elle à la compétitivité du Canada? Prenons l'exemple de TradeX Canada*. L'entreprise, qui compte des installations en Alberta et en Ontario, fait partie d'un groupe de fabrication de pointe établi en Illinois et présent dans plus de 30 pays. Comme d'autres entreprises internationales, TradeX a souvent recours à une technique de gestion financière appelée

gestion centralisée de trésorerie. Grâce à cette technique, elle peut facilement transférer ses fonds excédentaires à des filiales du groupe situées dans d'autres pays, contribuant ainsi à l'expansion du groupe à l'échelle mondiale.

La retenue d'impôt sur les dividendes décourage la gestion centralisée de trésorerie, car transférer des fonds entre des filiales devient plus difficile et plus coûteux pour une multinationale. Cette retenue d'impôt a dissuadé TradeX d'utiliser une facilité d'emprunt au Canada, mettant ainsi un frein à son expansion au pays.

En 2016, le Conference Board du Canada a estimé que la retenue d'impôt coûte au Canada jusqu'à 2,6 G\$ en investissements étrangers chaque année. La réduction ou, mieux encore, l'élimination de la retenue d'impôt sur les dividendes favoriserait la croissance des activités au Canada d'entreprises comme TradeX et réduirait le coût du capital pour les entreprises canadiennes.

** Il s'agit d'un cas réel présenté par un membre CPA. Les noms et les lieux ont été changés pour protéger la confidentialité et les renseignements financiers sensibles.*

21 Service des délégués commerciaux du Canada, Des entreprises sous contrôle étranger exercent une grande influence au Canada. [En ligne] (<http://www.deleguescommerciaux.gc.ca/canadexport/0000017.aspx?lang=fra>) (Consulté en octobre 2018).

La fiscalité et les entreprises : Le régime fiscal canadien favorise-t-il la croissance et l'innovation des entreprises?

Un régime fiscal trop complexe, surtout pour les propriétaires de PME

Le principal objectif d'un régime fiscal sur le plan des politiques publiques est de stimuler l'activité économique, la création d'emplois et la croissance. C'est pourquoi le régime canadien comporte divers incitatifs et allègements fiscaux pour soutenir les PME. De fait, la déduction accordée aux petites entreprises (DAPE) et le faible taux d'imposition des petites entreprises, qui dépendent tous deux du maintien du statut de société privée sous contrôle canadien, figurent parmi les dépenses fiscales les plus importantes.

L'imposition des PME, comme bien d'autres aspects de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, a fait l'objet de modifications successives au fil des ans. À mesure que la complexité s'accroît, les coûts d'observation des règles pour les PME augmentent également, car les conseillers fiscaux doivent consacrer beaucoup de temps et d'efforts à la détermination des obligations fiscales de leurs clients en vertu des nouvelles règles. Le Comité mixte sur la fiscalité de l'Association du Barreau canadien et de CPA Canada (le « Comité mixte sur la fiscalité ») de même

PRINCIPAUX CONSTATS

- L'imposition des PME est devenue inutilement complexe, car les modifications se sont succédé au fil des ans – que ce soit les règles anti-évitement, les règles d'association et l'imposition des sociétés privées.
- Les conseillers travaillant auprès de petites entreprises ont du mal à suivre l'évolution des règles complexes en vigueur, et les coûts d'observation des règles sont en hausse.
- Les PME sont un important moteur de création d'emplois. Dans le cadre d'un examen du régime fiscal, le gouvernement doit revoir les règles touchant les petites entreprises pour s'assurer qu'elles sont efficaces et efficientes et qu'elles soutiennent adéquatement la croissance et l'innovation des PME.



que d'autres observateurs craignent que les modifications apportées à l'impôt des sociétés privées en 2017 aient amplifié ces problèmes. Cette situation soulève des préoccupations quant à la capacité des contribuables d'observer les règles du régime d'autocotisation et à la capacité de l'Agence du revenu du Canada (ARC) d'administrer ce dernier.²²

Lorsque les règles fiscales applicables aux sociétés privées ont été instaurées, les propriétaires de petites entreprises, leurs conseillers et les vérificateurs de l'ARC étaient déjà aux prises avec d'autres changements extrêmement complexes et récents, comme les règles touchant l'association des sociétés et les règles anti-évitement qui se sont ajoutées aux règles relatives à la déduction accordée aux petites entreprises.

Certains fiscalistes jugent les nouvelles règles anti-évitement tellement complexes qu'elles sont tout simplement inapplicables²³. Bon nombre de nos membres travaillent avec leurs clients à l'application de ces règles et d'autres modifications récentes. Ils nous ont mentionné que l'observation des règles fiscales est de plus en plus coûteuse, en temps et en argent, pour leurs clients. Certains admettent faire appel à des fiscalistes pour aider leurs clients à effectuer des opérations qui étaient jusque-là banales (versement de dividendes à des propriétaires exploitants actifs, versement de dividendes intersociétés, etc.).

22 Comité mixte sur la fiscalité, lettre au ministère des Finances Canada au sujet de la planification fiscale au moyen de sociétés privées - Propositions relatives à l'impôt sur le revenu fractionné et à la limitation des demandes au titre de l'exonération cumulative des gains en capital, 2 octobre 2017.

23 Lauchlin MacEachern, « The Small Business Deduction: Is Its Complexity Justified? », *Tax for the Owner-Manager*, Fondation canadienne de fiscalité, vol. 17, n° 3, juillet 2017.

Malgré la complexité considérable et croissante de la fiscalité des PME canadiennes, il y a de bonnes raisons d'accorder une aide fiscale à cette catégorie d'entreprises. D'après les statistiques du gouvernement du Canada, les PME ont contribué à hauteur de 30 % au PIB des provinces en 2014²⁴. Elles ont créé 95,4 % des emplois dans le secteur privé au Canada entre 2005 et 2015²⁵. En 2015, elles employaient 10,5 millions de travailleurs (90,3 %) dans ce secteur au pays²⁶.

L'aide fiscale peut améliorer de diverses façons les chances de succès de cet important segment de l'économie. Par exemple, elle peut fournir aux PME un meilleur accès aux capitaux et permettre aux entrepreneurs d'accepter un risque accru dans leurs décisions d'investissement²⁷. Une récente étude fait valoir ce qui suit : « La DAPE s'apparente à un prêt sans intérêt destiné à financer un investissement dans un projet d'accroissement de la capacité, qui est en partie récupéré lorsque les petites entreprises commencent à distribuer le revenu tiré de cet investissement²⁸. »

Cependant, les résultats des études réalisées sur l'efficacité de la DAPE dans le soutien des PME et l'amélioration de la compétitivité sont contradictoires²⁹. Compte tenu de l'importance du rôle des PME au sein de l'économie canadienne, de la complexité de la DAPE et du coût annuel élevé de cette dépense fiscale, évalué à plus de 6,3 G\$ pour 2019³⁰, le Canada doit impérativement procéder à un examen de son régime fiscal afin de déterminer dans quelle mesure les règles fiscales soutiennent les petites entreprises et leurs propriétaires.

24 Innovation, Sciences et Développement économique Canada, *Principales statistiques relatives aux petites entreprises - Juin 2016*, [En ligne]. [https://www.ic.gc.ca/eic/site/O61.nsf/fra/h_03018.html#point7-1] (Dernière mise à jour en novembre 2016; consulté en octobre 2018)

25 *Ibid.*

26 *Ibid.*

27 Robin Boadway, « The Canadian Corporate Income Tax at 100 Years of Age: Time for a Change? », *Income Tax at 100 years: essays and reflections on the Income War Tax Act*, révisé par Jinyan Li, Scott Wilkie et Larry F. Chapman, Fondation canadienne de fiscalité, 2017.

28 John Lester, *Policy Interventions Favouring Small Business: Rationales, Results and Recommendations*, SPP Research Paper, vol. 10, n° 11, mai 2017. [Les passages de ce rapport cités dans le texte sont une traduction.]

29 À ce sujet, voir par exemple Ted Mallett, « Policy Forum: Mountains and Molehills - Effects of the Small Business Deduction », *Canadian Tax Journal / Revue fiscale canadienne*, vol. 63, n° 3, 2015, p. 691 à 704; Bazel, Mintz et Thompson, *op. cit.*; et Robin Boadway, *op. cit.*

30 Ministère des Finances Canada, *Rapport sur les dépenses fiscales fédérales : Concepts, estimations et évaluations 2018*, [En ligne]. [<https://www.fin.gc.ca/taxexp-depfisc/2018/taxexp1802-fra.asp#a3>] (Dernière mise à jour en mars 2018; consulté en octobre 2018)

ÉTUDE DE CAS

S'efforcer de rivaliser avec la concurrence sans pouvoir se prévaloir des crédits d'impôt



Entreprise de 160 employés établie à Brandon, au Manitoba, DB Tools* fabrique des composants de grande qualité destinés au secteur minier. Dans ce créneau, l'entreprise rivalise contre des sociétés du monde entier, principalement des États-Unis, d'Europe et, de plus en plus, de Chine.

Récemment, le principal concurrent de DB Tools aux États-Unis a profité de la réforme fiscale américaine pour radier sur-le-champ le coût total de son investissement dans du nouveau matériel, accélérer la production et améliorer la qualité de ses produits.

Afin de demeurer concurrentielle, DB Tools souhaitait investir davantage dans le perfectionnement de ses employés et l'acquisition de matériel neuf. L'entreprise s'est tournée vers le régime fiscal canadien pour obtenir une aide, mais sans grand succès.

L'année précédente, l'entreprise avait investi dans la modernisation de son matériel, sans toutefois bénéficier du crédit d'impôt à l'investissement dans le secteur manufacturier du Manitoba, car elle s'était rendu compte qu'elle y était admissible une fois passée la date limite.

DB Tools entretient de bonnes relations avec le collège local et offre des possibilités de stage à ses étudiants. Cependant, l'obtention des crédits

d'impôt liés aux stages exige une somme de travail considérable, car il faut déterminer quel programme s'applique aux emplois des étudiants et remplir correctement tous les formulaires.

DB Tools a déjà réussi à obtenir des crédits d'impôt pour la recherche et le développement, mais ses dernières demandes ont été refusées après une vérification fastidieuse.

Pour les petites entreprises comme DB Tools, il existe de nombreuses façons d'obtenir une aide fiscale et une telle aide peut leur être fort utile. Toutefois, déterminer à quels crédits provinciaux et fédéraux elles sont admissibles et soumettre les bons formulaires et documents représentent d'importants obstacles à surmonter. Lorsqu'elles mettent dans la balance le temps et l'argent qu'elles devront investir pour demander ces crédits, d'une part, et la probabilité de succès, d'autre part, l'investissement n'en vaut pas toujours la peine.

** Il s'agit d'un cas réel présenté par un membre CPA. Les noms et les lieux ont été changés pour protéger la confidentialité et les renseignements financiers sensibles.*

Un régime fiscal qui n'encourage pas suffisamment ni efficacement l'innovation

Vu le contexte commercial international en constante mutation où règne une forte rivalité, le Canada doit se doter d'un régime fiscal concurrentiel et d'un système de réglementation efficace permettant aux entreprises canadiennes de s'adapter, d'innover et de prospérer. Les incitatifs fiscaux encouragent l'innovation et attirent les investissements en recherche et développement (R et D). Le Canada accorde ce soutien indirect principalement au moyen du programme de la RS&DE.

Selon le cabinet international de services-conseils PwC, les activités de R et D créent des emplois bien rémunérés et sont essentielles pour stimuler la croissance de la productivité³¹. Le comité consultatif de CPA Canada a toutefois constaté que le Canada accuse un certain retard par rapport à d'autres pays au chapitre de la promotion de l'innovation et que les demandes de crédit d'impôt pour la RS&DE sont en baisse.

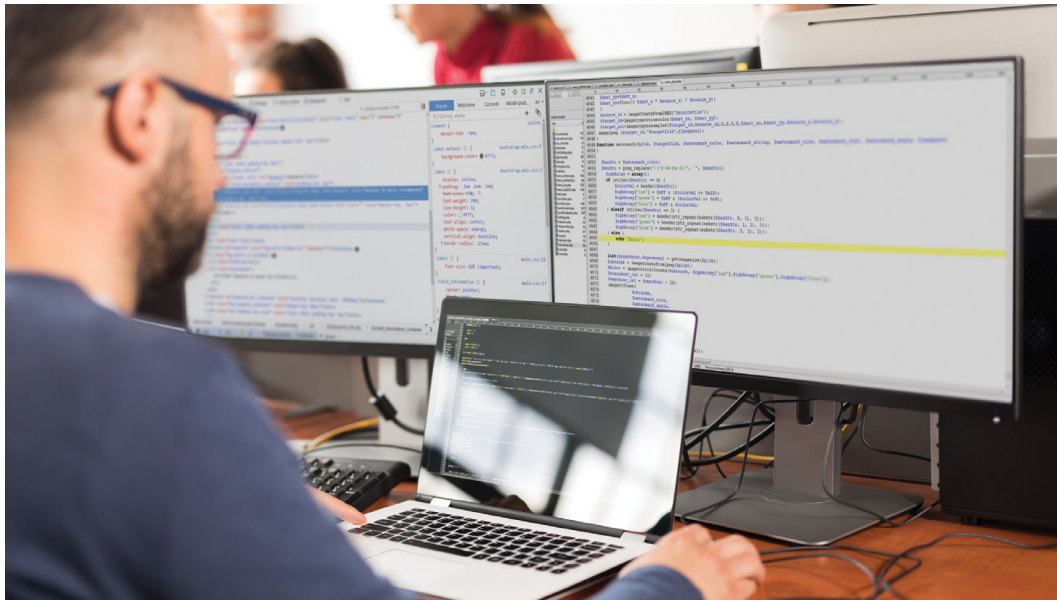
« En matière de recherche-développement (R-D), il conviendrait d'évaluer le crédit d'impôt nettement majoré dont bénéficient les petites entreprises pour leur recherche-développement et l'importance des subventions indirectes afin de déterminer si de telles mesures sont efficaces, et les ajuster les cas échéant », recommande l'OCDE dans son étude économique de 2018 portant sur le Canada³². Dans le budget qu'il a déposé en 2017, le gouvernement fédéral a annoncé son intention de réaliser cette évaluation, mais l'état d'avancement de cette initiative demeure inconnu.

³¹ PwC, *op. cit.*

³² Organisation de coopération et de développement économiques, *op. cit.*

PRINCIPAUX CONSTATS

- Les programmes de crédit d'impôt à l'investissement en R et D encouragent les sociétés de toutes tailles à accroître leurs investissements dans ce type d'activités.
- Le programme de la RS&DE représente le principal investissement du Canada en soutien à la R et D, mais les demandeurs et les fiscalistes font état de problèmes, notamment l'incertitude liée aux critères d'admissibilité, le processus de demande complexe exigeant beaucoup de personnel et les vérifications demandant un temps considérable.
- Selon une estimation, le total des montants versés au titre du crédit d'impôt pour la RS&DE a baissé de 5,3 G\$ entre 2009 et 2016.
- Depuis l'adoption de la réforme fiscale aux États-Unis, il est devenu urgent d'améliorer l'efficacité et l'efficacéité du programme de la RS&DE.



Dans un même esprit, le Conseil consultatif en matière de croissance économique, présidé par Dominic Barton, appelle le gouvernement à rationaliser les programmes actuels, dont la RS&DE, et à simplifier les processus de demande et de vérification jugés complexes. De manière plus générale, le Conseil a demandé au gouvernement de procéder à un examen ciblé du régime fiscal canadien afin de s'assurer qu'il « favorise le développement et l'adoption d'innovation, et qu'il garantisse la position du Canada en tant qu'aimant mondial d'investissement et de talent³³».

Plus récemment, les tables sectorielles de stratégies économiques du Canada ont souligné que le programme de la RS&DE représente le principal investissement du Canada en soutien à la R et D, mais ont émis des doutes quant à la capacité du programme sous sa forme actuelle à aider les entreprises canadiennes à devenir plus concurrentielle³⁴. Le chapitre portant sur les industries numériques du rapport 2018 des tables sectorielles de stratégies préconise une rationalisation des programmes actuels, dont celui de la RS&DE, et une simplification des processus complexes de demande et de vérification³⁵.

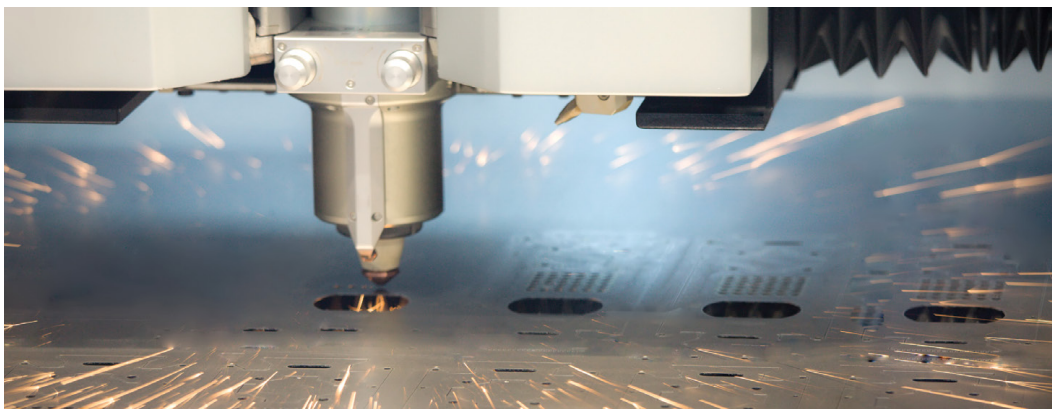
33 Conseil consultatif en matière de croissance économique, *La voie vers la prospérité : relancer la trajectoire de croissance du Canada*, décembre 2017.

34 Rapport des tables sectorielles de stratégies économiques, chapitre sur les industries numériques, octobre 2018.

35 *Ibid.*

ÉTUDE DE CAS

Quand le processus lié au programme de la RS&DE tempère les ambitions d'une entreprise



En cette ère d'intense concurrence mondiale, de nombreuses entreprises canadiennes se démarquent en misant sur la recherche et l'innovation continues. Coretech Engineering*, une petite entreprise située à Milton, en Ontario, s'est taillé une place lucrative dans le secteur de l'énergie en mettant au point et en fabriquant des composantes de précision destinées à accroître l'efficacité de la production d'énergie renouvelable.

À ses débuts, l'entreprise a eu recours au programme fédéral de la recherche scientifique et du développement expérimental (RS&DE) pour accroître ses investissements dans la conception et la commercialisation des technologies qu'elle vend en Ontario et partout dans le monde. Grâce à ce programme, les entreprises peuvent déduire leurs dépenses en RS&DE de leur revenu à des fins fiscales et obtenir un crédit d'impôt à l'investissement pour réduire leur facture fiscale. Ces fonds supplémentaires ont permis à Coretech, qui cherche sans cesse à perfectionner ses technologies en améliorant la conception et en utilisant de nouveaux matériaux, de demeurer à l'avant-garde du marché.

Toutefois, le processus auparavant simple s'est complexifié au fil du temps. L'Agence du revenu du Canada s'est mise à poser plus de questions sur les travaux réalisés, et son interprétation des critères d'admissibilité au crédit est devenue beaucoup plus restrictive. Les demandes de Coretech ont donc fini par s'enliser dans des vérifications.

Compte tenu du temps consacré par les employés au processus de demande de crédit d'impôt, de la correspondance durant les vérifications et du coût de la production des demandes, il n'était plus financièrement raisonnable pour l'entreprise de demander le crédit. L'innovation demeure inscrite dans l'ADN de Coretech, mais celle-ci a dû tempérer ses ambitions; elle dispose aujourd'hui d'un plus petit budget et d'un effectif plus modeste qui se consacre à la recherche et aux essais nécessaires pour maintenir ses produits à la fine pointe de la technologie.

** Il s'agit d'un cas réel présenté par un membre CPA. Les noms et les lieux ont été changés pour protéger la confidentialité et les renseignements financiers sensibles.*

« Une communauté grandissante d'entreprises vivant grâce à la RS&DE – des entreprises qui restent à flot non pas parce qu'elles sont capables de faire face à la concurrence, mais parce qu'elles reçoivent des crédits d'impôt au titre de la RS&DE – est le signe que cet incitatif fiscal ne fonctionne pas », notent les auteurs du rapport³⁶. Ils concluent que, pour que le Canada demeure concurrentiel, « le gouvernement doit moderniser le programme RS&DE pour qu'il appuie à la fois l'innovation et la commercialisation ».

Le cadre actuel de conformité au programme de la RS&DE décourage le recours à celui-ci au moment même où les entreprises en ont le plus besoin, soit durant les phases de commercialisation et d'expansion.

— Un CPA de l'Ontario

À l'heure actuelle, les crédits d'impôt pour la RS&DE encouragent les grandes sociétés privées sous contrôle canadien et d'autres entreprises à mener des activités de RS&DE uniquement dans la mesure où elles sont assujetties à l'impôt. Le Canada devrait favoriser l'ensemble des activités de RS&DE, que les contribuables soient soumis ou non à l'impôt (le système actuel n'est pas aligné sur la politique qui sous-tend ces incitatifs).

— Un CPA du Québec

Depuis l'adoption de la réforme fiscale aux États-Unis, il est devenu urgent d'améliorer l'efficacité et l'efficacités du programme de la RS&DE. Bien que les crédits d'impôt octroyés par les États-Unis pour la R et D restent inférieurs à ceux accordés au Canada, certains aspects de la réforme empêchent les sociétés américaines de se prévaloir de l'intégralité des crédits d'impôt étrangers, dont le crédit d'impôt canadien pour la RS&DE. De plus, la propriété intellectuelle élaborée par des sociétés américaines au Canada est dorénavant assujettie à un impôt américain plus élevé lors de sa commercialisation que si elle avait été créée aux États-Unis, si bien que les sociétés américaines ont tout intérêt à mener leurs activités de R et D au sud de la frontière.

³⁶ *Ibid.*

Pourquoi le nombre de demandes au titre du programme de la RS&DE est-il en baisse?

Lors d'un récent colloque sur la RS&DE parrainé par CPA BC, les participants ont formulé les observations suivantes :

- Lorsque les multinationales décident où elles mèneront leurs activités de R et D, le coût et le risque de ne pas obtenir le crédit d'impôt pour la RS&DE au Canada pèsent lourd dans la balance.
- De nombreuses entreprises reportent le recours aux incitatifs au titre du programme de la RS&DE, parce qu'elles ne veulent pas investir dans des actifs alors qu'elles risquent de devoir rembourser les incitatifs à l'ARC.
- Bon nombre de petites et grandes entreprises ne se donnent pas la peine de demander des incitatifs fiscaux au titre de la RS&DE, à cause de l'incertitude du résultat, du coût élevé associé à la préparation des demandes et des difficultés liées aux processus de vérification des demandes de l'ARC.

Quelles seront les répercussions de ces changements introduits par la réforme fiscale américaine? « Dans l'ensemble, la réforme fiscale américaine a réduit l'efficacité nette des crédits d'impôt canadiens au titre de la RS&DE pour les sociétés américaines et accru celle des crédits américains équivalents, estime PwC. Ce déséquilibre risque de donner lieu à une réduction des activités de R et D que mènent les sociétés américaines du côté canadien de la frontière, y compris les retombées découlant de ces activités. À l'heure actuelle, la R et D réalisée au Canada par des sociétés américaines représente au moins 11 % de l'ensemble des dépenses en R et D effectuées par des entreprises privées au pays³⁷. »

Maintenant que le climat fiscal aux États-Unis est devenu plus favorable pour les sociétés américaines qui effectuent de la R et D, il est important de déterminer si le Canada fait suffisamment d'efforts pour soutenir l'innovation par l'intermédiaire de son régime fiscal et d'évaluer d'autres mécanismes susceptibles d'encourager la R et D et l'exploitation au Canada de ses retombées.

³⁷ PwC, *op. cit.*

ÉTUDE DE CAS

La TVH cause un choc dans un établissement de soins de longue durée



Les Canadiens vivent plus vieux et ont davantage besoin de soins à mesure qu'ils vieillissent. Plus de 400 000 aînés vivent dans des résidences pour personnes âgées ou des établissements de soins de longue durée au Canada. Les gouvernements ont de plus en plus de mal à trouver des ressources pour offrir des soins à domicile 24 heures sur 24 aux gens qui en ont le plus besoin. Et le régime fiscal complique parfois leur tâche.

Prenons l'exemple de la résidence pour personnes âgées Hemlock Manor* située à Ottawa, qui accueille plus de 100 résidents. En 2014, quatre ans après l'ouverture de la résidence, l'organisme de bienfaisance responsable de sa gestion a eu une mauvaise surprise. L'Agence du revenu du Canada (ARC) lui réclamait des arriérés de 1 M\$ au titre de la taxe de vente harmonisée (TVH), auxquels s'étaient ajoutés 350 000 \$ en pénalités et intérêts.

Hemlock, qui n'avait pas accès aux conseils de spécialistes au départ, s'est retrouvée empêtrée dans des difficultés financières à cause d'une règle obscure de la *Loi sur la taxe d'accise* selon laquelle une personne qui construit un immeuble d'habitation et permet à une autre personne d'y habiter est réputée avoir vendu l'immeuble à elle-même à la juste valeur

marchande. L'organisme de bienfaisance était donc assujéti à la TVH de 13 % dès le moment où le premier résident a emménagé.

Aux prises avec une facture fiscale accablante et conscients de leur responsabilité personnelle, les membres du conseil d'administration de Hemlock – tous des bénévoles – ont dû prendre des décisions difficiles qui ont eu une incidence sur la vie des résidents et des employés. Dans le but de continuer à offrir des soins aux résidents, le conseil a reporté le projet de modernisation des lits des résidents et a pris du retard dans le versement des salaires des infirmiers et d'autres employés.

Le conseil a porté en appel la décision de l'ARC. À l'issue d'un processus qui a duré deux ans, l'ARC a consenti à réduire de 85 % le montant réclamé au titre de la TVH et à diminuer le montant des pénalités. Hemlock a néanmoins subi une perte d'environ 150 000 \$, à laquelle s'ajoute le stress émotionnel causé aux employés de même qu'aux résidents et aux membres de leur famille.

** Il s'agit d'un cas réel présenté par un membre CPA. Les noms et les lieux ont été changés pour protéger la confidentialité et les renseignements financiers sensibles.*

Les dépenses fiscales atteignent-elles leur but, à un coût optimal?

Au Canada, de nombreuses dépenses fiscales, aussi bien fédérales que provinciales, sont engagées à des fins diverses, que ce soit pour bonifier les mesures sociales ou pour stimuler la croissance des entreprises. Des doutes ont été soulevés quant à l'atteinte des objectifs de ces dépenses, qu'il s'agisse de l'exonération cumulative des gains en capital; des différents crédits d'impôt accordés aux étudiants, aux aidants naturels, aux enseignants et aux pompiers volontaires; du crédit d'impôt pour la RS&DE; ou encore de la déduction accordée aux petites entreprises, dont il a été question précédemment. Il y a lieu également de se demander si ces objectifs ne pourraient pas être atteints de manière plus efficiente et efficace.

Une chose est sûre : une fois combinées, toutes ces dépenses fiscales, peu importe leur importance, compliquent considérablement le régime fiscal, réduisent les recettes publiques et diminuent la compétitivité fiscale du Canada.

En réponse à une question de l'enquête de CPA Canada, 71 % des CPA ont déclaré que le mécanisme des dépenses fiscales du Canada est trop compliqué et qu'il nécessite une refonte majeure³⁸.

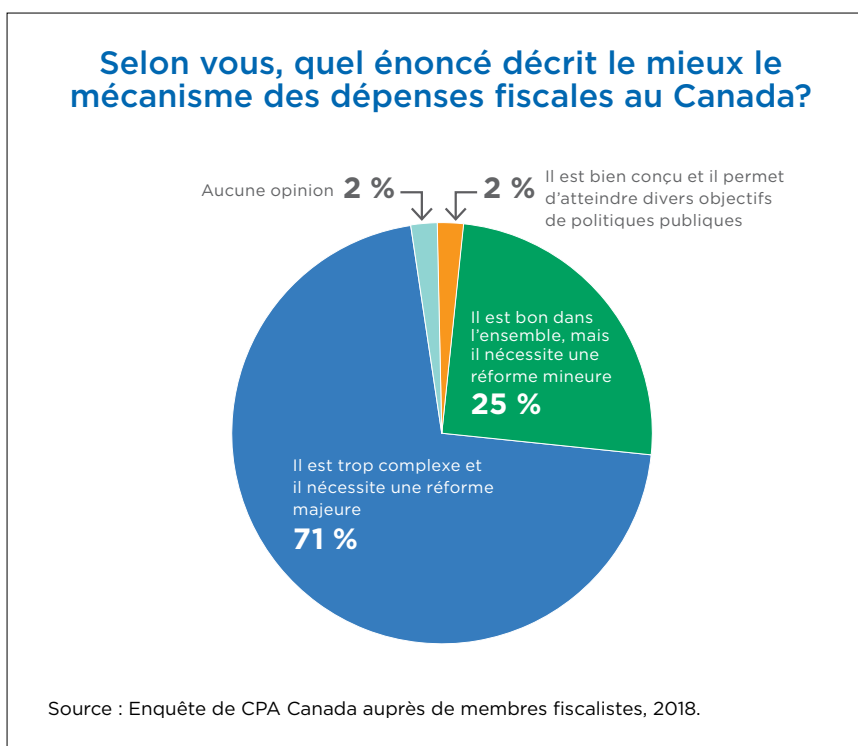
³⁸ Dans cette question, une dépense fiscale désigne toute dépense publique résultant d'une disposition de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Selon la définition du gouvernement fédéral, ces dépenses comprennent les exonérations, les exonérations ou détaxations sous le régime de la TPS, les déductions, les crédits, les remboursements, les taux d'imposition préférentiels, les surtaxes et les préférences temporelles.

PRINCIPAUX CONSTATS

- Les règles canadiennes relatives à l'impôt sur le revenu et à la TPS/TVH prévoient un grand nombre d'allégements et d'avantages fiscaux, mais il est impossible de déterminer si ces derniers atteignent leur but, à un coût optimal, ou s'il existe des solutions de rechange.
- En réponse à l'enquête de CPA Canada, 71 % des CPA ont déclaré que le mécanisme des dépenses fiscales du Canada est trop compliqué et nécessite une refonte majeure.
- Les dépenses du Canada au titre de l'impôt sur le revenu et de la TPS/TVH doivent être prises en considération dans le cadre d'un examen fiscal exhaustif.

La prépondérance des « avantages fiscaux » alourdit notre système. Bon nombre de Canadiens ne profitent pas de ces avantages, parce qu'ils n'en connaissent pas les règles ou ne souhaitent pas consacrer de temps à la tenue de dossiers ni traiter avec l'ARC au sujet de l'examen de leurs demandes. Nous devons aussi mieux définir ce qui constitue une dépense fiscale. Une bonne partie des dépenses fiscales font partie intégrante du régime. Ce sont les dépenses de programmes déguisées qui posent problème.

— Un CPA de l'Alberta



De nombreuses dépenses ajoutent à la complexité du régime fiscal et sont inefficaces

Dans son budget de 2016, le gouvernement fédéral a annoncé qu'il allait entreprendre un examen des dépenses fiscales fédérales en 2016-2017. Cet examen a été réalisé à l'interne par le ministère des Finances Canada; le processus, les données et l'analyse détaillée n'ont pas été rendus publics.

Dans le budget déposé l'année suivante, le gouvernement a annoncé qu'au terme de cet examen, il allait rajuster certains crédits d'impôt personnels, en combiner quelques-uns (crédits d'impôt pour aidants naturels) et en annuler

d'autres. Bien qu'il s'agisse d'un pas dans la bonne direction, un nombre considérable de dépenses fiscales restent en place et contribuent à faire de notre régime fiscal un « véritable gruyère³⁹ » selon un spécialiste en fiscalité.

Certes, les dépenses ont sans doute été créées en vue d'atteindre certains objectifs socioéconomiques. « Ces mesures entraînent souvent des coûts involontaires sur le plan de l'efficacité économique, juge toutefois ce spécialiste, et elles ne sont pas nécessairement de bons substituts des programmes de dépenses directes. De tels programmes pourraient atteindre les mêmes objectifs, mais de façon plus transparente, et faire l'objet d'une surveillance plus étroite du public et d'une reddition de comptes. Bon nombre des dépenses fiscales qui ont été analysées ont démontré leur inefficacité à atteindre les objectifs établis⁴⁰. »

Compte tenu du manque de transparence de l'examen public des dépenses fiscales et de ses résultats, il est difficile de savoir si les dépenses fiscales toujours en place atteignent bel et bien leurs objectifs. On ignore également si certains éléments clés ont été pris en compte dans l'examen du ministère des Finances Canada, notamment le coût de l'observation des règles pour les contribuables et les coûts d'administration pour le gouvernement. Cet examen soulève encore bien des points d'interrogation, et ses conclusions devraient être rendues publiques.

Des dépenses au titre de la TPS/TVH qui accroissent inutilement la complexité du régime fiscal

Le régime de la TPS/TVH est complexe, car il comporte une abondance d'allègements et d'exonérations; se conformer aux règles est donc fortement coûteux, en temps et en argent. De nombreux observateurs soutiennent que le régime de la TPS/TVH pourrait être simplifié et élargi grâce à l'élimination de ces avantages fiscaux.

Par exemple, le ministère des Finances Canada estime que, pour 2018, le coût de la détaxation des produits alimentaires s'élèvera à quelque 4,76 G\$⁴¹. Frances Woolley, professeure d'économie à l'Université Carleton, à Ottawa,

39 Fred O'Riordan, « Policy Forum: Why Canada Needs a Comprehensive Tax Review », *Canadian Tax Journal / Revue fiscale canadienne*, vol. 66, n° 2, 2018, p. 351 à 362. [Les passages de ce rapport cités dans le texte sont une traduction.]

40 *Ibid.*

41 Ministère des Finances Canada, *op. cit.*

a fait valoir dans une lettre d'opinion parue dans *The Globe and Mail* que cette détaxation est présentée comme une mesure favorisant les Canadiens à faible revenu, alors qu'en réalité, elle subventionne aussi les contribuables à revenu élevé. De fait, cet allègement fiscal procure aux familles fortunées un avantage financier qui est plus élevé en moyenne que celui dont bénéficient les familles à faible revenu⁴². Les Canadiens à faible revenu consacrent une part plus importante de leurs revenus à l'alimentation, mais certains avancent qu'il serait possible d'améliorer l'équité fiscale en bonifiant le crédit pour TPS pour ceux qui en ont besoin⁴³.

Le comité consultatif de CPA Canada a fait observer que toutes les dépenses fédérales au titre de l'impôt sur le revenu et de la TPS/TVH devraient être prises en considération dans le cadre d'un examen global afin de déterminer si elles atteignent leur but, à un coût optimal, et s'il existe des solutions de rechange. Comme l'affirme un expert dans une récente étude : « Éliminer les dépenses fiscales inutiles améliorerait l'efficacité et la compétitivité économique. Le régime fiscal deviendrait ainsi plus équitable pour les contribuables de toutes les catégories de revenu et plus juste à l'égard du traitement des différents types de bénéficiaires ayant le même niveau de revenu⁴⁴. »

42 Frances Woolley, « Taxes, tampons and Canada's fiscal future », *The Globe and Mail*, 29 juin 2015.

43 La Presse canadienne, « Ending GST exemptions could raise \$39 billion, economists say », *Investment Executive*, 24 février 2012.

44 Peter S. Spiro, *Tax Exemptions for Investment Income: Boon or Bane?*, Mowat Research, n° 143, Mowat Centre, Toronto, 2017.

La fiscalité et les particuliers : Le régime fiscal favorise-t-il l'observation des règles et fournit-il des prestations sociales de manière efficace et efficace?

Un régime d'imposition des particuliers qui n'encourage pas l'observation des règles

Au Canada et à l'échelle mondiale, les autorités fiscales les plus influentes se sont employées à trouver des façons de réduire la complexité du régime fiscal et d'en améliorer l'équité et l'efficacité en recourant aux politiques et à l'administration fiscales.

Dans un régime d'autocotisation, la complexité des lois fiscales peut rendre difficile l'observation des règles par les contribuables, ce qui entraîne des erreurs qui sont coûteuses à corriger à la fois pour les gouvernements et pour les contribuables, et mine la confiance dans le régime fiscal. À l'étranger, de nombreuses autorités fiscales parmi les plus influentes ont déployé des efforts concertés pour simplifier l'administration de leur régime fiscal, surtout pour les particuliers, les familles et les petites entreprises⁴⁵.

45 CPA Canada, *op. cit.*

PRINCIPAUX CONSTATS

- Bon nombre de Canadiens ont perdu confiance dans le régime fiscal, ce qui contribue sans doute à l'observation moins rigoureuse des règles et à la progression de l'économie clandestine.
- L'écart fiscal du gouvernement fédéral relatif à l'impôt des particuliers, c'est-à-dire la différence entre les impôts qu'il aurait dû percevoir et ceux qu'il a réellement prélevés, s'élevait à 8,7 G\$ en 2014.
- Les efforts consentis pour combler l'écart fiscal seraient plus efficaces s'ils s'accompagnaient de mesures destinées à simplifier fortement le régime fiscal et à améliorer la confiance à son égard.

La simplification fiscale peut présenter des avantages appréciables :

- Amélioration de l'observation des règles fiscales par les contribuables
- Augmentation des recettes fiscales
- Réduction des coûts de mise en application et des coûts connexes

Le régime d'imposition des particuliers semble bien fonctionner pour les Canadiens dont la situation fiscale est relativement simple, comme les salariés qui demandent les déductions courantes (p. ex., des cotisations à un REER) et les crédits d'impôt de base (p. ex., montant pour époux ou conjoint de fait), et laisse peu de place à la planification fiscale. En mettant l'accent sur l'amélioration de ses services de production électronique (y compris le téléchargement des données fiscales) et de paiement ainsi que sur le perfectionnement de ses portails sécurisés de déclaration fiscale (p. ex., Mon dossier), l'ARC aide ces contribuables à observer les règles fiscales.

Le conseil consultatif de CPA Canada a toutefois remarqué que certains processus d'administration fiscale sont inutilement lourds, même dans des situations relativement courantes. De plus en plus de contribuables produisant des déclarations simples sont frustrés par l'inefficacité des pratiques de vérification de l'ARC. Les auditeurs de l'ARC exigent souvent les reçus afférents à des demandes de remboursement courantes, comme celles relatives aux dons de bienfaisance et aux frais médicaux, dans un délai serré, même lorsqu'ils ont déjà vérifié et accepté des demandes semblables présentées dans le passé par le même contribuable.

Les contribuables qui ont contacté le service téléphonique de l'ARC pour se renseigner sur l'observation des règles, les paiements ou d'autres sujets ont eu de la difficulté à obtenir des réponses. En 2017, le vérificateur général du Canada a constaté que les centres d'appels étaient une importante source d'information pour les contribuables. « Si les contribuables ne peuvent pas obtenir des renseignements exacts en temps opportun, a-t-il mis en garde dans son rapport, ils pourraient produire des déclarations fiscales erronées ou rater les dates limites pour les transmettre, payer trop ou pas assez d'impôts (puis être soumis à une nouvelle cotisation), ou ne pas obtenir les prestations auxquelles ils ont droit⁴⁶. »

46 Vérificateur général du Canada, *Rapport 2 - Les centres d'appels, Automne 2017* - Rapports du vérificateur général du Canada au Parlement du Canada, novembre 2017.

Le vérificateur général a relevé que les centres d'appels de l'ARC n'ont pas répondu à 64 % des appels reçus entre mars 2016 et mars 2017, soit parce que les appels ont été bloqués en raison d'un volume élevé, soit parce que les appelants ont raccroché après avoir été réacheminés vers le système automatisé⁴⁷. Le vérificateur général a en outre remarqué que les agents des centres d'appels avaient fourni des renseignements erronés dans 30 % des cas⁴⁸.

Par ailleurs, les hausses des taux d'imposition peuvent engendrer un déficit de confiance. Il a même été démontré qu'elles peuvent provoquer des changements de comportement. Ainsi, certains contribuables dont le taux d'imposition a augmenté réduiront leurs heures de travail ou entreprendront une planification fiscale plus poussée. D'après de nombreux CPA, cette préoccupation est encore plus grande lorsque le taux d'imposition marginal combiné des particuliers le plus élevé dépasse 50 %, ce qui est le cas dans sept provinces canadiennes.

« Les taux d'imposition élevés peuvent décourager les contribuables de gagner un revenu supplémentaire et favoriser un déplacement du revenu imposable vers d'autres formes, périodes d'imposition et territoires de sorte qu'ils nuisent à l'économie et contribuent très peu aux recettes publiques, allant parfois jusqu'à les réduire », explique un chercheur de l'Institut C.D. Howe⁴⁹.

Enfin, comme le souligne ce chercheur, la méfiance à l'égard du régime fiscal a un effet sur le comportement des contribuables et favorise l'évasion fiscale et l'économie clandestine. De fait, l'ARC estime que le Canada perd des recettes fiscales considérables en raison d'erreurs commises par des contribuables, de l'évasion fiscale et de l'économie clandestine.

L'ARC évaluait à 8,7 G\$ l'écart fiscal du gouvernement fédéral relatif à l'impôt des particuliers pour 2014, c'est-à-dire la différence entre les impôts qu'il aurait dû percevoir et ceux qu'il a réellement prélevés. Cette somme représentait 6,4 % des recettes provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers en 2014. Elle inclut des pertes d'environ 6,5 G\$ associées aux revenus non déclarés gagnés dans certaines des principales activités de

47 *Ibid.*

48 *Ibid.* Dans le rapport, l'ARC a reconnu les problèmes causés par la technologie de ses centres d'appels et s'est engagée à adopter une nouvelle plateforme de téléphonie dans le cadre de l'Initiative de transformation des centres de contact du gouvernement du Canada. Elle s'est également engagée à examiner la gestion des temps d'attente des appelants et à poursuivre l'amélioration des options de libre-service.

49 Alexandre Laurin, *op. cit.*

l'économie clandestine⁵⁰. En ce qui a trait à la TPS/TVH, l'écart fiscal était évalué à 4,9 G\$⁵¹ pour 2014, tandis que l'écart fiscal prévu pour cette même année relativement aux recettes provenant de placements à l'étranger se situait entre 800 M\$ et 3 G\$.

Le gouvernement fédéral s'est engagé à lutter contre l'évasion fiscale, et CPA Canada appuie l'ARC dans ses efforts visant à faire respecter les lois fiscales. Compte tenu de l'ampleur des pertes de recettes fiscales, nous pensons toutefois que les efforts consentis pour combler l'écart fiscal seraient plus efficaces s'ils s'accompagnaient de mesures destinées à simplifier considérablement le régime fiscal et à améliorer la confiance du public à son égard.

Nous avons eu beaucoup de problèmes avec l'ARC lors de la vérification de la déduction pour le versement d'une pension alimentaire. Dans bien des cas, nous avons envoyé lettre après lettre à l'ARC pour expliquer les critères d'admissibilité du client, mais elles étaient suivies de nouvelles demandes de renseignements qui n'étaient pas visés dans la demande initiale ou l'ARC a refusé les renseignements soumis même quand ils avaient été acceptés dans le passé.

— Un CPA du Nouveau-Brunswick

50 Agence du revenu du Canada, La ministre Lebouhillier rend public (sic) une étude sur l'écart fiscal relative (sic) à l'impôt sur le revenu des particuliers au Canada, [En ligne], 6 juin 2017. [https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/nouvelles/2017/06/la_ministre_lebouhillierrendpublicuneetudesurlecartfiscalrelati.html] (Consulté en octobre 2018)

51 Agence du revenu du Canada, *Estimation et analyse de l'écart fiscal lié à la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée*, [En ligne]. [<https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/organisation/a-propos-agence-revenu-canada-arc/ecart-fiscal-canada-etude-conceptuelle/estimation-analyse.html>] (Dernière mise à jour en août 2017; consulté en octobre 2018)

Le régime fiscal ne procure pas les prestations sociales de manière efficiente et efficace



La complexité excessive de la fiscalité a de lourdes conséquences sur l'efficacité des programmes canadiens d'incitation et de transfert fiscaux. Quand les Canadiens vulnérables ou à faible revenu ne comprennent pas les programmes auxquels ils ont droit ni comment s'en prévaloir, ils ne peuvent pas obtenir les prestations dont ils ont besoin. Nous avons également appris qu'en raison de la complexité du régime fiscal, il est plus difficile pour ce groupe de contribuables d'observer les règles de l'ARC en matière de vérification et d'administration. Le Canada doit donc s'assurer d'utiliser des mécanismes adéquats pour fournir les prestations sociales de manière efficace.

De nombreux programmes sont mis en œuvre au moyen d'un ensemble complexe de mesures fiscales fédérales et provinciales ayant le même objectif, mais qui sont assorties de règles différentes. Beaucoup de crédits et d'avantages fiscaux, comme le montant pour époux ou conjoint de fait, le montant en raison de l'âge et le crédit pour aidant naturel, sont fondés sur le revenu et assujettis à des seuils et à des dispositions de récupération établis en fonction du revenu familial net, ce qui complique les demandes.

PRINCIPAUX CONSTATS

- La complexité de la fiscalité fait qu'il est difficile pour les Canadiens vulnérables et à faible revenu d'avoir accès, par l'intermédiaire du régime fiscal, aux soutiens du revenu dont ils ont grandement besoin.
- D'après des estimations prudentes, plus de 1,2 G\$ de prestations fédérales destinées à des ménages à faible revenu ne sont pas réclamés chaque année (ce qui comprend le Supplément de revenu garanti, le Bon d'études canadien et l'Allocation canadienne pour enfants qu'omettent de réclamer certaines familles autochtones)⁵².
- Des règles plus simples et des lignes directrices plus claires permettraient d'augmenter de manière appréciable la probabilité que les prestations sociales soient versées aux bénéficiaires à qui elles sont destinées.

La complexité du régime de sécurité de la vieillesse, avec ses seuils de revenu annuel et ses dispositions de récupération, cause un stress inutile chez les aînés, leur complique la vie et les incite à réduire au minimum le revenu imposable.

— Un CPA de la Colombie-Britannique

Le crédit d'impôt pour frais médicaux est tellement complexe que personne ne sait exactement quels frais sont admissibles.

— Un CPA de l'Alberta

Des CPA qui participent aux comptoirs d'impôts offerts dans le cadre du Programme communautaire des bénévoles en matière d'impôt nous ont rapporté que la préparation des déclarations de revenus des particuliers ayant droit à d'importantes prestations peut s'avérer complexe et que les CPA eux-mêmes auraient du mal à préparer ces déclarations sans l'aide de logiciels et de guides.

⁵² Discours d'Elizabeth Mulholland, de Prospérité Canada, sommet de Canada 2020 sur la fiscalité, Ottawa, 22 octobre 2018.

Par exemple, pour être admissibles au crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH), les contribuables doivent non seulement produire une déclaration de revenus et respecter les seuils de revenu, mais également remplir les conditions d'admissibilité – qui ont fait l'objet d'un grand nombre de litiges devant les cours de l'impôt – et fournir un formulaire signé par un professionnel de la santé. Les enfants de moins de 18 ans atteints d'incapacités graves ont droit à un crédit plus élevé, mais l'importance de celui-ci varie en fonction des montants réclamés au titre d'autres allégements fiscaux (comme les frais de garde d'enfants et les frais médicaux).

Une étude sur la participation aux programmes de prestations sociales offertes par l'intermédiaire du régime fiscal montre que « le nombre de personnes admissibles au CIPH est beaucoup plus élevé que le nombre de bénéficiaires »⁵³. Dans une autre étude, publiée en juin 2018, le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie tire les conclusions suivantes :

- Sur plus de 1,8 million d'adultes qui déclarent une incapacité les rendant admissibles au crédit, moins de 40 % en ont fait la demande en 2012.
- Un facteur important qui explique le faible nombre de demandeurs est que le CIPH est un crédit d'impôt non remboursable.
- Le processus de demande actuel pose trop d'obstacles pour les personnes atteintes d'incapacités graves, ce qui les empêche d'accéder à des crédits auxquels elles ont pourtant droit, compte tenu surtout de la nécessité de renouveler périodiquement la demande.
- Le processus d'appel est inutilement coûteux, compliqué et stressant pour les personnes handicapées⁵⁴.

Dans le même esprit, le gouvernement fédéral a reconnu dans le budget de 2018 que bon nombre de contribuables admissibles ne réclamaient pas la Prestation fiscale pour le revenu de travail (maintenant appelée l'Allocation canadienne pour les travailleurs). Le gouvernement envisage d'ailleurs d'en simplifier les règles. Par exemple, si une personne admissible ne réclame pas la prestation dans sa déclaration de revenus, le gouvernement autorisera désormais l'ARC à établir la cotisation de la déclaration comme si la prestation avait été demandée.

53 Alan McNaughton, « Takeup of Social Benefits Delivered Through the Personal Income Tax System: Evidence-Based Analysis », *Income Tax at 100 Years: essays and reflections on the Income War Tax Act*, révisé par Jinyan Li, Scott Wilkie et Larry F. Chapman, Fondation canadienne de fiscalité, 2017. [Les passages de ce rapport cités dans le texte sont une traduction.]

54 Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Éliminer les obstacles : Analyse critique du Crédit d'impôt pour personnes handicapées et du Régime enregistré d'épargne-invalidité*, juin 2018.

Ce type de soutien administratif direct serait sans doute utile pour bien d'autres incitatifs fiscaux et crédits d'impôt. Même sans soutien direct, le seul fait de fournir des règles plus simples et des lignes directrices plus claires augmenterait de manière appréciable la probabilité que les prestations sociales soient versées aux personnes vulnérables ou à faible revenu à qui elles sont destinées.

ÉTUDE DE CAS

L'histoire de Kevin



À une époque où les gouvernements cherchent à simplifier la vie des quatre millions de personnes handicapées au Canada, l'histoire de Kevin Turney* est décourageante.

Kevin vit au Cap-Breton, en Nouvelle-Écosse. Vers l'âge de 80 ans, il a reçu un diagnostic de maladie d'Alzheimer, et son fils Dan lui a conseillé de demander le crédit d'impôt fédéral pour personnes handicapées.

Aujourd'hui âgé de 90 ans et de plus en plus frêle, Kevin habite dans un établissement de soins de longue durée, mais n'a toujours pas reçu un sou au titre du crédit d'impôt, qui peut atteindre 8 235 \$ pour l'année d'imposition 2018. De fait, Dan et son épouse Susan, qui vivent à presque cinq heures de Halifax, ont renoncé à demander le crédit, et ce, à cause de la complexité du régime fiscal.

Pour être admissible au crédit, Kevin doit obtenir un certificat d'un médecin et remplir un long questionnaire d'autoévaluation. Il doit ensuite envoyer les formulaires à l'Agence du revenu du Canada, qui examine chaque

demande, au cas par cas. Le processus d'approbation prend habituellement quatre mois environ.

Même quand Kevin jouissait encore de son autonomie, il était dépassé par la complexité de la demande du crédit d'impôt. « Il n'a jamais reçu le crédit pour personnes handicapées parce qu'il oubliait constamment de rapporter le formulaire du cabinet du médecin », affirme Susan. Et pour ne rien arranger, il a fallu trois mois au médecin pour remplir le formulaire, car il l'avait égaré.

Susan, qui est elle-même fiscaliste, estime que le régime fiscal dessert sa famille et s'inquiète des conséquences pour les autres familles. « Une telle situation est difficile pour les personnes handicapées ou âgées et impose un stress supplémentaire aux familles qui tentent de prendre soin de leurs proches, ajoute-t-elle. Le processus devrait être plus simple⁵⁵. »

** Il s'agit d'un cas réel présenté par un membre CPA. Les noms et les lieux ont été changés pour protéger la confidentialité et les renseignements financiers sensibles*

⁵⁵ Le Comité consultatif des personnes handicapées conseille le ministre du Revenu national et le commissaire de l'ARC sur diverses questions, notamment l'application et l'interprétation des lois et des programmes liés aux mesures fiscales pour les personnes vivant avec un handicap.

Conclusion

Au début du présent rapport, nous avons posé quatre questions sur l'état du régime fiscal canadien. Compte tenu des éléments examinés dans les pages précédentes, les réponses à nos questions confirment la position que nous soutenons depuis longtemps, à savoir que le régime fiscal canadien est désuet et qu'il a des effets défavorables sur les citoyens, les entreprises et l'économie du Canada.

En bref, nous avons démontré dans ces pages que :

- le régime fiscal canadien est en décalage avec les normes internationales ou ne favorise pas suffisamment la compétitivité du Canada par rapport aux autres pays;
- le régime fiscal canadien doit aider davantage les entreprises à croître et à innover;
- bien qu'il soit impossible de savoir si les dépenses fiscales du Canada atteignent ou non leur but, à un coût optimal, il ne fait aucun doute qu'elles compliquent considérablement le régime fiscal;
- le régime d'imposition des particuliers du Canada décourage dans bien des cas l'observation des règles, et il existe des moyens de fournir des prestations sociales de manière plus efficiente et plus efficace.

Le présent rapport a examiné uniquement les préoccupations les plus importantes au sujet de la détérioration du régime fiscal canadien. Il est loin d'être exhaustif. Pour toutes les raisons susmentionnées, CPA Canada croit qu'un examen du régime fiscal doit être la priorité du gouvernement du Canada.

Un nombre grandissant de parties prenantes à l'échelle nationale et internationale en conviennent. Alors que ce mouvement prend de l'ampleur, CPA Canada croit que le moment est venu d'approfondir la discussion. La question n'est plus de savoir si un examen à grande échelle est nécessaire, mais comment le Canada doit s'y prendre pour le réaliser.

CPA Canada, de même que le milieu des affaires et les comptables professionnels qu'elle sert, est heureuse de mettre à profit ses connaissances et son expérience pour aider à instaurer un cadre efficace en vue d'un examen du régime fiscal dans l'intérêt de tous les Canadiens.

Afin de faire progresser cette discussion, CPA Canada vous invite à visiter le site cpacanada.ca/reformefiscale et à lire le prochain rapport de cette série, qui traitera des principes clés et des éléments pratiques à prendre en considération en vue d'orienter un éventuel examen du régime fiscal fédéral.



277, RUE WELLINGTON OUEST
TORONTO (ONTARIO) CANADA M5V 3H2
TÉL. : 416 977.3222 TÉLÉC. : 416 977.8585
CPACANADA.CA

